



CONDITIONS FINANCIÈRES ET CONTRAT DE LOCATION

L'inscription au Foyer comprend au minimum deux semestres académiques du 1^{er} septembre au 31 Août.

L'inscription n'entre en vigueur qu'après le versement d'un montant du dépôt de la caution de CHF 650 qui doit être réglé au plus tard à la remise des clefs. Elle est restituée au dernier jour du contrat, sous conditions décrites dans l'annexe au contrat de location.

Le Tarif mensuel du foyer est de :

- a. 650.- CHF (charges comprises) pour une chambre seule
- b. 375.-CHF (charges comprises) pour une chambre partagée à deux étudiantes (prix par étudiante)

Les conditions du contrat de location peuvent être consultées sur le site <https://stfrancois-ge.ch/le-foyer-saint-francois/>.